



# Régime frais de santé Guide retraités



# ÉDITO



Cher(e) collègue(e),

Vous allez prochainement faire valoir vos droits à la retraite.

Vous pouvez maintenir votre complémentaire santé en vigueur chez ELIOR à des conditions avantageuses pour vous et votre famille.

Vous trouverez dans ce guide pratique toutes les informations utiles et notamment :

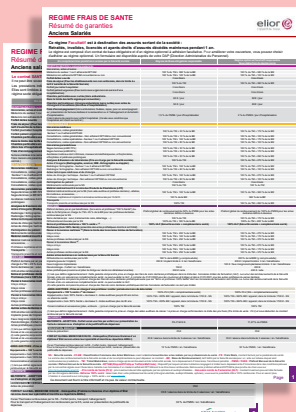
- Les modalités d'adhésion des anciens salariés Retraités
- Les cotisations pour chaque niveau de garanties proposé
- L'ensemble des services associés (assistance IMA, consultations à distance MédecinDirect, fonds d'action sociale, Espace adhérent Witiwi et appli mobile)
- Les moyens de contacts

Le kit d'adhésion Retraités (fiche de renseignements individuels, autorisation de prélèvement, tableaux de garanties) vous sera transmis en complément de ce guide par votre service des Ressources Humaines.

Pour toute question complémentaire, nous vous invitons à contacter votre centre de gestion dont vous trouverez les coordonnées en dernière page du présent guide pratique.



# QUELLES SONT LES GARANTIES QUI VOUS SONT PROPOSÉES ?



Les garanties sont strictement identiques à celles des salariés du groupe ELIOR.

Au moment de votre départ à la retraite, vous devrez choisir pour vous et votre famille le niveau de garanties dont vous souhaitez bénéficier :

- **Base**
- **Base + Option 1**
- **Base + Option 1 + Surcomplémentaire "SANTÉ+"**

Les garanties sont accordées **sans formalité médicale ni délai de carence**, et prendront **effet au lendemain de votre demande et au plus tôt le lendemain de la rupture du contrat de travail**. Pour y être éligible, votre demande d'adhésion doit intervenir dans les 6 mois suivants la rupture de votre contrat de travail.

Si vous optez pour les garanties optionnelles :

- Les garanties de **l'Option 1** sont acquises le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de votre demande. En contrepartie, vous vous engagez à rester couvert au titre de cette nouvelle garantie durant 12 mois minimum.
- Les garanties de la **Surcomplémentaire "Santé+"** sont acquises le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception de votre demande si vous l'envoyez dans les 2 mois suivant la date d'affiliation au régime de Base + Option 1. Dans le cas contraire, les garanties sont acquises dès le 1<sup>er</sup> jour du 4<sup>e</sup> mois suivant la réception de votre demande.



## QUELS SONT LES TARIFS ?

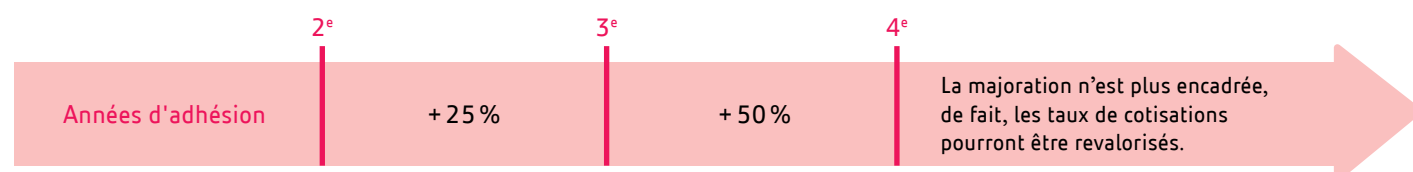
Vous trouverez ci-dessous le détail des cotisations par niveau de garanties. L'intégralité des cotisations est à votre charge (modalités de paiement sur la fiche de renseignements individuels et le mandat SEPA).

RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MALADIE	TARIFS MENSUELS 2024 - 1 <sup>RE</sup> ANNÉE D'ADHÉSION		
	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 1 + "SANTÉ+"
Retraité + enfant(s)	80,56 €	108,96 €	162,63 €
Conjoint <sup>(1)</sup>	71,75 €	97,06 €	144,82 €

RÉGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE	TARIFS MENSUELS 2024 - 1 <sup>RE</sup> ANNÉE D'ADHÉSION		
	BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 1 + "SANTÉ+"
Retraité + enfant(s)	58,23 €	86,63 €	140,30 €
Conjoint <sup>(1)</sup>	54,40 €	79,71 €	127,47 €

(1) L'adhésion du conjoint est conditionnée à celle du membre retraité (ex-salarié ELIOR), et sa cotisation s'additionne au "retraité + enfant(s)".

Vos cotisations évolueront à la hausse au fil des ans et ce dès la 2<sup>e</sup> année :



Par ailleurs, les éventuelles évolutions de cotisations opérées sur le régime obligatoire des salariés ELIOR pourront également impacter vos cotisations.

# QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CES GARANTIES ?

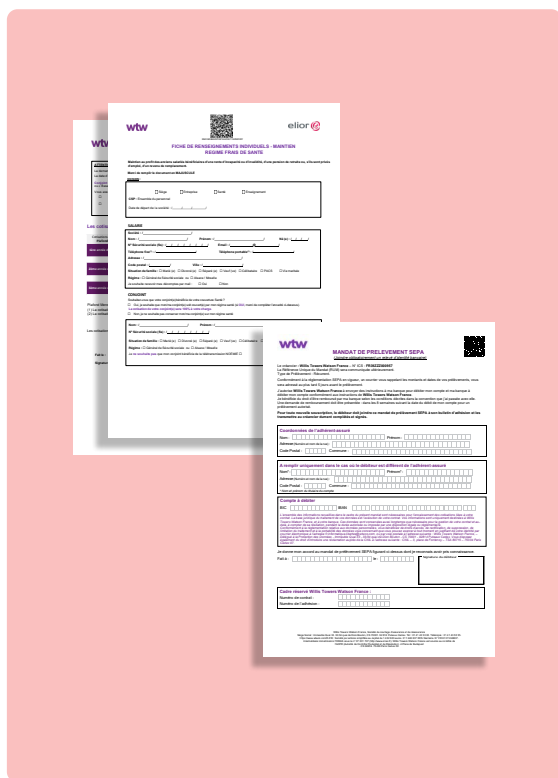


- **Vous-même, en tant que nouveau retraité du groupe ELIOR**, bénéficiant actuellement du régime collectif obligatoire des salariés ELIOR.
- **Votre conjoint** non divorcé, non séparé de corps judiciairement, **vos concubin ou partenaire de PACS**.



- **Vos enfants à charge, ou ceux de votre conjoint(e) (concubin(e) ou partenaire pacsé)**, qui remplissent l'une des conditions suivantes :
  - âgés de moins de 18 ans ;
  - âgés de moins de 28 ans (sous conditions précisées dans le résumé des garanties transmis en annexe) ;
  - en situation de handicap quel que soit leur âge.

## COMMENT Y ADHÉRER ?



### 1. Complétez la Fiche de renseignements individuels transmise par votre service des Ressources Humaines :

- renseignez l'ensemble des informations requises (identité, ayant(s) droit...),
- apposez votre signature à la fin de document.

### 2. Rassemblez l'ensemble des pièces justificatives nécessaires :

- copie de votre attestation d'Assuré Social et celle(s) de mes ayant(s) droit,
- copie de l'attestation AEEH ou AAH pour les enfants handicapés,
- RIB (ou RIP) de votre compte bancaire pour le virement des prestations et le paiement des cotisations,
- mandat SEPA de votre gestionnaire (dûment complété et signé) si paiement des cotisations par prélèvement.

### 3. Transmettez votre dossier d'adhésion au Gestionnaire dans les 6 mois suivants la rupture de votre contrat de travail :

- par mail [fr.eliorsante@wtwco.com](mailto:fr.eliorsante@wtwco.com),
- par voie postale à l'adresse figurant en dernière page du présent guide pratique.

## ET SI VOUS CHANGEZ D'AVIS ?

Vous aurez la possibilité de demander la **radiation de vos ayants droit ou la résiliation de votre adhésion au 31 décembre de chaque année**, en respectant un délai de prévenance de 2 mois, soit le 31 octobre au plus tard.

Si vous avez opté en complément des garanties de Base aux garanties optionnelles, vous pourrez demander la résiliation des garanties optionnelles en cours d'année, sous réserve d'en avoir bénéficié pendant 12 mois minimum :

- La résiliation de l'Option 1 entraîne automatiquement celle de la Surcomplémentaire "Santé+" si vous l'aviez souscrite, et prendra effet à l'expiration du délai d'1 mois suivant la réception de la demande.
- La résiliation de la Surcomplémentaire "Santé+" est définitive, et prendra effet au plus tôt le 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant la réception de votre demande.

En cas de changement de situation familiale, sous réserve d'en faire la demande dans les 3 mois qui suivent l'évènement, la demande de radiation/résiliation prendra effet le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suivra sa réception.

# LES SERVICES ASSOCIÉS À VOS GARANTIES

## AÉSIO ASSISTANCE

**AÉSIO Assistance est une garantie incluse dans votre contrat collectif de complémentaire santé.**

Il s'agit d'un ensemble de services et de prestations permettant de vous accompagner dans chaque moment clé de votre vie et notamment :

- **Des aides pour le quotidien en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation** (aide à domicile, garde d'enfant, services de proximité...)
- **Un soutien en cas de traitement oncologique** (enveloppe de services de 600 €)
- **Un service de soutien psychologique** permettant jusqu'à 5 entretiens téléphoniques et jusqu'à 3 entretiens en face à face avec un psychologue clinicien
- **Des garanties complémentaires :**



**Conseils d'experts**  
Informations juridiques et sociales



**Soutien des aidants**



**Assistance en déplacement**

**AÉSIO Assistance est à  
votre écoute 7j/7, 24h/24 :**

**Par téléphone au 05 49 76 98 20  
(+335 49 76 98 20) depuis l'étranger**

**Par mail à [das@ima.eu](mailto:das@ima.eu)**

Les garanties d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES, ci-après dénommée IMA, société anonyme au capital de 157 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

## LE RÉSEAU DE SOINS CARTE BLANCHE



**Optique : des remises pouvant aller jusqu'à 40 % sur les verres et 15 % sur les lentilles<sup>(2)</sup>**

- Plus de 8 000 opticiens partenaires
- Un large choix d'équipements
- Des garanties exclusives (casse, période d'adaptation...)
- Des prestations de qualité (entretien, contrôle de la vue...)
- Une offre Carte Blanche Prysme sans reste à charge à qualité supérieure au 100 % santé



**Audio : des remises pouvant aller jusqu'à 20 %<sup>(2)</sup>**

- Plus de 5 000 audioprothésistes partenaires
- Une expertise référencée (implant cochléaire, enfants...)
- Un prêt d'appareil
- Un suivi privilégié



**Dentaire : des remises pouvant aller jusqu'à 15 % sur les actes prothétiques et les soins<sup>(2)</sup> et jusqu'à 10 % sur les actes d'implantologie**

- Plus de 9 000 chirurgiens-dentistes
- Traçabilité des prothèses
- Prise en charge de certains actes d'implantologie



**Bien-être et préventif : des prestations de qualité à tarifs maîtrisés chez plus de 1 500 partenaires**

- Ostéopathes
- Diététiciens
- Pédicures-podologues



**Des services digitaux :**

- Annuaire de géolocalisation
- Cabine d'essayage virtuelle des montures de l'offre Carte Blanche Prysme

(2) Selon l'étude Carte Blanche Partenaires.



## LE FONDS D'ACTION SOCIALE

**Vous rencontrez des difficultés financières liées à des dépenses de santé ?  
Vous êtes contraints de renoncer à des soins à cause d'un reste à charge trop important ?**

Le Fonds de Solidarité est là pour vous aider, car il peut intervenir en complément des secours et interventions de fonds sociaux d'autres organismes (Sécurité sociale, organismes de retraite ou de prévoyance).

## COMMENT NOUS CONTACTER ?

**Par mail**  
[fondsocial@aesio.fr](mailto:fondsocial@aesio.fr)

**Par téléphone**  
04 66 29 39 32

**Par courrier**  
AÉSIO mutuelle - Fonds de Solidarité  
393 rue de l'Hostellerie - Ville Active  
TSA 50002  
30018 Nîmes cedex 9

## MÉDECINDIRECT<sup>(3)</sup> : 7J/7 ET 24H/24

Au travail, à la maison ou dans les transports, pour toute question médicale, **vous pouvez contacter un médecin généraliste ou spécialiste en toute sécurité et confidentialité, via la consultation médicale à distance.**

Ce service vous permet d'être mis en relation avec des médecins de la plateforme MédecinDirect qui pourront vous accompagner, vous rassurer, vous conseiller, vous orienter et **si nécessaire, réaliser un diagnostic médical et délivrer une ordonnance électronique.**



### COMMENT ÇA MARCHE ?

La plateforme est accessible 7j/7, 24h/24 depuis l'ordinateur via le site **MédecinDirect** ou via l'**application mobile** gratuite MédecinDirect (en cas de besoin, une assistance téléphonique vous accompagne dans la mise en relation avec les médecins).

1

Depuis l'ordinateur ou sur l'application mobile, **créez votre compte en renseignant les informations nécessaires** à l'ouverture du dossier pour une orientation vers le médecin généraliste ou spécialiste approprié.

2

**Posez votre question par écrit en précisant le mode de communication** par lequel vous souhaitez que le médecin reprenne contact avec vous (par écrit, téléphone ou vidéo).

3

**Le médecin vous recontacte pour répondre à vos questions** et selon le cas, il pourra vous délivrer une ordonnance électronique si nécessaire.

(3) Le service de consultation médicale à distance, MédecinDirect, n'est pas un service d'urgence. En cas de doute ou d'urgence, veuillez contacter votre médecin traitant ou le 112. MédecinDirect vient en soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins.



## WITIWI : VOTRE ESPACE ADHÉRENT



Transfert de documents par photos



Suivi de vos remboursements



Un chat pour poser vos questions



Votre carte de tiers payant toujours accessible



Une messagerie pour des échanges plus rapides



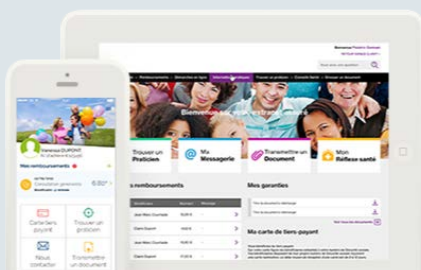
Un portail santé pour prendre soin de votre famille



Des alertes pour vous prévenir des remboursements



Vos données personnelles confidentielles et sécurisées



Accéder au portail **Witiwi** depuis nos applications mobile et tablette.



## NOS ÉQUIPES DE GESTION SONT À VOTRE ÉCOUTE

---

Les conseillers répondent à toutes vos demandes portant notamment sur les remboursements de vos soins, les cotisations, les adhésions, les informations sur les devis...

### VOS MOYENS DE CONTACTS AVEC LE SERVICE DE GESTION



**0972 722 300** (service gratuit + prix appel)  
Du lundi au vendredi, de 8h à 20h



**fr.eliorsante@wtwco.com**



**witiwi.fr**



**WTW**  
**TSA 84256**  
**77283 Avon cedex**



Document non contractuel. ©AdobeStock, ©GettyImages, 24-001-016